



Alors que nous sortons progressivement de l'hiver, le coronavirus et ses variants nous imposent son oppressante présence.

Nos concitoyens et les associations fourmillent de projets et n'attendent plus que la sortie de la crise pour reconquérir l'espace et le temps collectif, mais tout cela ne sera possible qu'avec un large accès à la vaccination. Dans l'attente d'une vaccination massive, qui se fait attendre, le couvre-feu avancé à 18h00 ne démontre pas son efficacité et conduit au contraire à concentrer les regroupements dans les créneaux horaires autorisés. Au 23 février, seulement 3,96% des Français avaient reçu au moins une dose de vaccin, 1,97% ayant reçu les 2 doses. Restaient donc 56 % de Français à vacciner pour atteindre un taux de 60 % (début de la fameuse immunité collective).

Au rythme actuel de la vaccination, la population adulte (52 millions) sera protégée en **septembre 2023** ! Dans la Somme au 23/02, seulement 22205 soit 3,8 % d'habitants avaient reçu au moins une dose. Les maires, comme je l'ai fait, ont répondu aux sollicitations des préfets afin de mettre à disposition des salles, mais aussi pour recenser les personnes de 75 ans et plus, ainsi que les personnes nécessitant une vaccination à domicile. **Mais en l'absence de vaccins, toutes ces démarches sont vaines !**

Le CCAS de Camon s'est immédiatement mis au travail afin de recenser, contacter et accompagner si besoin les personnes âgées dans la prise de rendez-vous. Quotidiennement il scrute les créneaux de vaccinations ouverts, malheureusement trop peu nombreux.

Nos gouvernants doivent passer à la vitesse supérieure, c'est une évidence. Mais le temps perdu ne se rattrape jamais et nous payons l'impréparation, les hésitations, les lourdeurs d'un système qui doit s'adapter et évoluer vers plus de décentralisation.

Cette crise ne finit pas de relever également l'affaiblissement continu de notre système hospitalier. La santé gérée « à flux tendu » montre ses limites. Faut-il rappeler qu'on ne déploie pas une politique de santé d'un pays comme on gère une chaîne d'hypermarchés ? Le quoi qu'il en coûte aura un coût, et déjà on nous prépare à recevoir la note selon le principe cher à notre président qui est de distribuer les profits à quelques-uns et de faire payer la dette à tous.

Votre maire,
Jean-Claude RENAUX





Radar pédagogique et ralentisseur



Un radar pédagogique a été installé rue Roger Salengro au croisement des rues du Stade et Danielle Casanova. Un ralentisseur ainsi qu'une limitation à 30 km/h ont été mise en place rue du Stade. Nous rappelons aux conducteurs que des contrôles de vitesses ont lieu fréquemment sur la commune et qu'il appartient à chacun de respecter les réglementations en vigueur.

Lutter contre les vitesses excessives sur l'ensemble de l'agglomération est une priorité.

Taillage des haies



Suite aux nombreuses plaintes, notamment des utilisateurs de poussettes, nous vous rappelons qu'il faut tailler le débordement des haies sur la voie publique. Attention, votre responsabilité est engagée.

Voiture électrique



La commune a décidé de se doter d'une mini fourgonnette Nissan électrique en remplacement du Citroën Berlingo essence. La transition écologique est en route.

Accroche-vélos

En préambule à un projet vélo global auquel vous serez associés, la commission voirie a décidé l'installation d'accroche-vélos.

- ✱ 2 place du Huit Mai
- ✱ 2 au Ranch
- ✱ 2 rue Paul Langevin
- ✱ 2 rue Jean Jaurès
- ✱ 2 place des Libertés
- ✱ 2 rue Jean Moulin
- ✱ 2 rue Marius Petit
- ✱ 2 sur l'aire de jeux Colette Besson,
- ✱ 2 à chaque entrée du cimetière
- ✱ 2 salle Gilbert Capron
- ✱ 7 place du Général Leclerc
- ✱ 2 sur l'aire de jeux de Petit-Camon.

Les accroche-vélos de Petit-Camon seront installés au moment de la rénovation de l'aire de jeux située derrière la salle Louis Bruxelles.

Bancs



De nouveaux bancs seront installés au port à fumier. Construits en gabions, ces derniers permettront la sécurisation et la mise en valeur de la plus belle fenêtre sur les Hortillonnages. Retirés, les anciens bancs ont été rénovés et installés dans la cour de récréation de l'école Paul Langevin. Rien ne se perd, tout se transforme !



Cérémonie de la guerre d'Algérie



C'est le 5 décembre, que se sont réunis, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, les élus et anciens combattants à l'occasion de la journée Nationale d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.



Marché de Noël



Cette année, les commerçants via leur association ont décidé d'expérimenter le premier marché de Noël de Camon et cela en dépit des conditions compliquées. Le constat est positif, une initiative à renouveler.

Fêtes de fin d'année



La commune de Camon a distribué 990 colis aux aînés et demandeurs d'emploi, ainsi que 14 boîtes de chocolats aux concitoyens résidant en EHPAD. Elle a également souhaité conserver la mise à disposition du manège pendant les fêtes de fin d'année avec un protocole sanitaire très strict. Les nombreux enfants ont semblé apprécier.

Avec pas moins de 245 lettres transmises au Père Noël venant de toutes les communes environnantes, la boîte aux lettres a encore rempli sa fonction de rapprochement avec le Pôle Nord.

Ecole Maternelle Jean Jaurès



Les enfants de l'école maternelle Jean Jaurès ont, malgré les conditions sanitaires, profité des fêtes de Noël et de mardi gras pour revêtir leurs plus beaux costumes et prendre la pose. Merci à eux et à leurs enseignantes pour cette belle parenthèse.

Les Marais de CAMON

La municipalité a mandaté le Conservatoire des Espaces Naturels afin de trouver des solutions techniques à l'envasement naturel du site. Ont été évoqués lors de la réunion - la mise en place d'ouvrages hydrauliques destinés à réguler le niveau d'eau au marais des Falises en tenant compte de l'intérêt piscicole de certaines vasières qui servent de frayères - l'intérêt faunistique et floristique de la présence de chevaux sur le site - la lutte contre l'eutrophisation de l'étang carré - l'organisation en août d'un chantier nature pour l'arrachage de la Jussie.

Nous remercions les pêcheurs qui ont nettoyé les abords des étangs de CAMON et qui sont étroitement associés avec les chasseurs et les autres utilisateurs du site à la gestion concertée de nos étangs.



Le Label des villes et villages fleuris

La commune a demandé un audit à la Région pour ses actions environnementales et son fleurissement. Un constat qui valide les réalisations et les objectifs de la Commission Environnement et Cadre de Vie. Le jury a apprécié le travail de nos équipes.

Leurs ont été présentés :

- Le mur végétal de la bibliothèque
- L'éclairage LED
- L'isolation des bâtiments publics
- L'organisation de la journée SOMM'PROPRE
- La récupération des eaux de pluie des bâtiments publics
- La non-utilisation des produits phytosanitaires
- Le fleurissement des sites emblématiques de la Commune
- Le concours des maisons fleuries
- Le festival des jardins
- Le ponton flottant au port à fumier
- Les actions de valorisation des marais
- L'intégration progressive des modes de transport plus doux (piste cyclable)

Ils ont aussi apprécié les projets de la commission :

- Des hôtels à insectes
- Des jardinières au monument aux morts
- Des plantations d'arbustes avec les écoles
- Des visites nature avec le Conservatoire des Espaces Naturels
- Des chantiers nature
- Des bancs et jardinières au port à fumier
- La mise en valeur des arbres remarquables
- Le balisage des sites emblématiques de la Commune
- La mise en place des journées éco-citoyennes

C ô t é M é t r o p o l e



Actuellement vous pouvez bénéficier de subventions de la part d'Amiens Métropole pour l'achat d'un vélo :

- ♦ 25% du coût d'achat avec un plafond à 300€ pour les vélos de type biporteur ou triporteur disposant ou non d'une assistance électrique,
- ♦ 25% du coût d'achat avec un plafond à 200€ pour les vélos disposant d'une assistance électrique,
- ♦ 25% du coût d'achat avec un plafond à 100€ pour les vélos ne disposant pas d'assistance électrique.

A cette subvention, la ville de Camon envisage d'ajouter sa propre aide cumulable. Soit un total (Amiens Métropole + Camon) de 600€ pour un vélo biporteur ou triporteur ; 400€ pour les vélos à assistance électrique et 200€ pour les vélos ne disposant pas d'assistance électrique.

Si le bénéficiaire de l'aide venait à revendre le matériel concerné dans un délai de 3 ans suivant la date de dépôt de son dossier, le montant total de l'aide serait restitué à la Ville de Camon. La personne s'engage à apporter la preuve aux services de la ville de Camon qui en feront la demande, qu'il est bien en possession du vélo aidé.

Vous êtes un particulier, propriétaire d'un logement dans la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, chauffé actuellement au fioul, ou à toute autre énergie que le gaz naturel. Vous souhaitez en changer afin d'opter pour une solution de chauffage au gaz naturel. **Vous pouvez bénéficier d'une prime* GRDF de 400 € en maison individuelle ou de 120 € pour les logements collectifs en co-propriété.**

Cette prime est cumulable avec les dispositifs d'aides publiques (ANAH, ma prime rénov'2021 ...).

Plus d'infos :



➤ Plate-Forme LAURE d'Amiens Métropole
(Lieu d'Accueil Unique pour la Rénovation Énergétique) :
03 22 97 41 41 - contact-renovation@amiens-metropole.com
www.pass-renovation.amiens.fr



Le tri du verre est récompensé près de chez vous !

Cliiink récompense le geste de tri par des bons d'achats chez vos commerçants. Grâce à l'application mobile (ou la carte Cliiink), chaque fois que vous déposez du verre dans un conteneur de tri connecté, vous gagnez des points. Si vous n'avez pas de téléphone mobile et que vous souhaitez bénéficier du service sans télécharger l'application, la carte Cliiink est disponible en Mairie sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.



UNE AIDE POUR RÉGLER VOS CHARGES DE LOGEMENT DURANT LA CRISE SANITAIRE ?

JUSQU'À 900 € D'AIDE GRATUITE (150 € MENSUELS)
AIDE LIMITÉE À 2 MOIS, OU 6 MOIS EN CAS DE PERTE D'EMPLOI

QUI ?

Salarié ou ex-salarié
d'une entreprise
du secteur privé⁽¹⁾

Locataire ou propriétaire
de votre résidence principale

Revenu mensuel net
≤ 1 828,50 €
(soit 1,5 Smic)⁽²⁾

Baisse de vos ressources mensuelles ≥ à 15 %
et un loyer ou une mensualité d'emprunt immobilier à payer

Suite à l'une des situations suivantes, survenue pendant la crise sanitaire :

- Chômage partiel ou temps partiel⁽²⁾
- Perte d'emploi (CDI, fin de CDD ou interim)
- Arrêt de travail pour garde d'enfants⁽²⁾
- Embauche ajournée
- Diminution de votre rémunération variable
- Double résidence (pour motif professionnel ou report d'un déménagement depuis le parc social vers le parc privé).

COMMENT ?

1

Rendez-vous sur **aide-urgence.actionlogement.fr** pour vérifier votre éligibilité.

2

Saisissez votre demande en ligne et déposez vos justificatifs.

3

Recevez **150 €, par mois éligible**, après l'acceptation de votre dossier.

- Aide gratuite
- Service 100 % dématérialisé
- Paiement rapide
- Jusqu'à 6 mois après la baisse de revenus.

(1) Le salarié ou l'ex-salarié doit être issu d'une entreprise, ou devait être embauché dans une entreprise, du secteur privé ayant un établissement en France.
(2) Ce plafond de ressources s'applique au 1^{er} mois de la baisse de revenus. En cas de chômage partiel ou de garde d'enfants, votre revenu mensuel net doit être compris entre 1 et 1,5 Smic, soit entre 1 219 € et 1 828,50 €. En cas d'activité à temps partiel, votre revenu horaire net doit se situer entre 8,03 € et 12,05 €. Une seule aide par ménage. Aide soumise à conditions, octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services, et dans la limite des fonds disponibles.

0970 800 800
9h-17h30 lun.-ven. (appel non surtaxé)
Retrouvez également sur notre site internet les coordonnées de votre agence de proximité.

actionlogement.fr
> rubrique "Surmonter des difficultés"

ActionLogement

Vaccinations



Les personnes de plus de 75 ans ont reçu dans leur boîte aux lettres une enquête de la Préfecture. La commune de Camon a relayé les besoins en terme de vaccination. Néanmoins, il incombe à chacun de prendre rendez-vous.

Si toutefois vous aviez besoin d'aide, n'hésitez pas à appeler le CCAS au 03.22.49.65.72

La vaccination est un geste de protection et de solidarité. Aucun d'entre nous ne doit en être découragé pour des raisons matérielles.



Nous devons dès maintenant préparer la prochaine rentrée scolaire. Conformément à la loi, l'inscription (première rentrée) à l'école **maternelle** ou **élémentaire (CP)** est obligatoire et doit se faire en Mairie. Si vous avez un enfant dans ce cas, voici les modalités :

En cette période de crise sanitaire et pour éviter le brassage de personnes à l'accueil de la mairie, nous vous demandons de privilégier cette année, la transmission des justificatifs par mail à l'adresse : v.jerome@camon.fr. Si toutefois, vous êtes dans l'impossibilité d'utiliser ce moyen de communication, veuillez appeler M. JÉROME au 03.22.49.30.08 afin d'obtenir un rendez-vous dans la période du 9 au 25 mars 2021 de 8h45 à 12h et de 14h à 16h30.

Veuillez vous munir des pièces suivantes :

- ♦ Livret de famille
- ♦ Pièce justificative de domicile (quittance EDF, loyer, eau...)
- ♦ Carnet de santé ou de vaccinations à jour des vaccins obligatoires (diphtérique, tétanos, poliomyélite pour les enfants nés en 2017 et avant et les 11 vaccins obligatoires pour les enfants nés en 2018 et après)
- ♦ Certificat médical pour une première entrée en maternelle (délivré par le médecin traitant ou le médecin de la PMI)
- ♦ Pour un enfant domicilié à l'extérieur de la Commune de CAMON : formulaire de dérogation scolaire rempli avec justificatif (l'imprimé est délivré par la Mairie de la Commune de résidence)

Seuls seront inscrits en maternelle les enfants qui sont nés en 2018.

Les enfants nés en 2019 ayant 2 ans révolus le jour de la rentrée, seront portés sur une liste d'attente et les inscriptions se feront suivant l'évolution des effectifs.

E t a t - C i v i l



Naissances

Kate OUATTARA
Louis DEMARCY
Ezra BEAUVAIS
Arsène DELATTRE
Basile TERRASI
Manon LEVÊQUE DARRAS
Romane CUVILLIER
Pia SAINT-SOLIEUX
Firmin SÉGURA
Marion ETIENNE
Anna DESCAMPS
Mathilda VANHAEZEBROUCK
Thiago MATIFAS



Baptême républicain

Lucas THERASSE DEVAUX



Mariages

Simon DOUARI & Ihssane CHOAIB mariés le 8 août 2020 par Jeannine GUYOT
Abou HATTAB & Elsa DEMAREST mariés le 22 août 2020 par Jean-Claude RENAUX



Décès

QUILLIER née DELAUNÉ Françoise
LAMARRE née LEGRAND Nicole
WIBART née DANOIS Josèphe
LEMONNIER Jean-Claude
KNEIB Monique
Younes MEDJADJI
Jade PHILIPSON
Gilbert COL
Bernard DELAHOUSSE
COUILLET Rolande
DACHEUX Charles
DOUBLET Michèle
LOURDEL Daniel
BIZET Valérie
CAUET née PETIT Yvette
CHAPON Jacques
FOURNIER Camille
BOCOU Alfred

Collecte des déchets

Nous vous rappelons que le ramassage des poubelles jaunes s'effectue les semaines impaires, le mercredi matin. N'oubliez pas de les sortir le mardi soir après 18h00.

Déjections canines

***Extrait d'un arrêté pris le 1er février 2010**

Un arrêté interdisant les déjections canines sur le domaine public communal a été pris. Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement au ramassage de déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique. Des sacs de ramassage sont à disposition à l'accueil de la mairie. Toute infraction aux dispositions de cet arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi (38€ et 100€ en cas de récidive).



Expression de l'opposition

Les inondations ont provoqué de gros dégâts dans notre ville, nous apportons tout notre soutien aux habitants durement touchés. Nous avons déjà alerté en Juin 2020, ayant vu des inondations sur d'autres zones, Rue des Petits Pas et rue Victor Mauduit. Ce problème récurrent devait être corrigé par la métropole avant la fin d'année 2020 (réponse donnée lors du conseil municipal), qu'en est-il ? Il est temps de prendre cela en main, avec la métropole, pour notre commune ! #BougeonsCamon

Somm'propre

L'opération SOMM'PROPRE se déroulera le Samedi 20 mars 2021 en association avec les chasseurs et le Département. Nous donnons rendez-vous à toutes les personnes le souhaitant à 8h30, Place du Général Leclerc. Les chasubles, gants et sacs vous seront distribués.

Force sentinelle

Les soldats de la Force Sentinelle se déploient sur l'ensemble des communes de la Métropole afin d'assurer une surveillance dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

119

Numéro d'appel destiné à tout enfant ou adolescent victime de violences ou à toute personne préoccupée par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

Par téléphone

119 (appel gratuit et confidentiel)

24h/24 et 7 jours/7

Le 119 n'apparaît pas sur les relevés de téléphone.

Par messagerie: www.allo119.gouv.fr

Repas des aînés

Suite à la crise sanitaire, le repas des aînés du mois d'avril est malheureusement annulé.

Saison Culturelle

A l'instar du virus, la saison culturelle s'adapte et se transforme. Les spectacles et expositions sont mis en ligne sur la chaîne youtube et le facebook de l'espace Nymphéa.

Elections Régionales et Départementales

Les élections Régionales et Départementales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021. Si vous n'êtes pas encore inscrits, la date limite des inscriptions est le 30 avril 2021.

VIVRE CAMON
Bulletin d'information municipale
Responsable de la publication :
Jean-Claude Renaux
www.camon.fr
Impression IRG
Conception : Com'une Idée
Réalisation : Mairie de Camon

Mairie de CAMON
Place du Général Leclerc
BP 20002
80334 CAMON Cedex
Tél. : 03 22 49 30 00
Fax : 03 22 49 30 09
Horaires d'ouverture au public :
Du Lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

